

Association
« GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE »

REGLEMENT INTERIEUR

Généralités

Article 1

Le présent règlement intérieur prévu à l'article 13 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

L'Association « **GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE** » a pour objet la pratique d'activités sportives et de pleine nature, en particulier les activités suivantes :

- BABY GYM
- FITNESS
- GYMNASTIQUE DOUCE
- ZUMBA
- MARCHE NORDIQUE ...

Article 2

Le Président est pénalement responsable de l'association et à ce titre il doit être informé de la totalité des actions de celles-ci.

Pour permettre cette information, il est demandé que tout courrier émanant d'un membre soit transmis au Secrétaire pour obtenir l'aval du Président.

Dans un souci de cohésion, les correspondances concernant les manifestations seront transmises au Secrétaire pour une meilleure publicité.

De la même manière, aucun chèque ne sera émis sans l'autorisation du Président ou en son absence d'un Vice Président, à défaut du Secrétaire.

Le Président peut prendre toutes décisions qu'il juge convenables sur les questions et cas non prévus aux règlements après avis des membres du Bureau.

Article 3

Tout membre du bureau et toute autre personne désireuse d'adhérer à l'association mais ne pratiquant aucune activité, mentionnée à article 1, s'acquitte d'une cotisation annuelle fixée en Assemblée Générale, de même que le Président.

Article 4

Les animateurs, s'ils ne sont pas membres du bureau, sont invités à participer aux délibérations avec voix consultatives.

Article 5

Le départ d'un animateur n'entraîne en rien la dissolution de l'association, le bureau pourvoit à son remplacement.

Le matériel reste propriété de l'association, sauf le matériel pouvant appartenir à l'animateur.

Fonctionnement

Article 6 - Conditions d'inscription

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion famille annuelle (1 par famille) et au paiement d'une cotisation en fonction de(s) cour(s) choisi(s).

Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf exceptionnelle validée par le bureau.

Article 7

La date limite de paiement des cotisations est fixée au 30 septembre de l'année en cours ou au 30 du mois en cours.

La possibilité de paiement en 2 ou 3 fois est acceptée. Vous pouvez donc établir 2 ou 3 chèques à l'ordre de « GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE ». Ils seront encaissés à 1 mois d'intervalle.

Les animateurs ont donc toute autorité pour refuser l'accès à la séance d'un membre n'ayant pas payé tout ou partie de sa cotisation dans les délais.

Article 8 - Calendrier

La date de début des cours est fixée au 2^{ème} lundi du mois de septembre. Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La date de fin des cours est fixée le le dernier lundi du mois de juin.

« **GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE** » vous donne la possibilité d'effectuer gratuitement un cours d'essai.

Article 9 - Certificat médical

Un certificat médical de moins de 3 mois, sauf pour les personnes non pratiquantes, est **OBLIGATOIRE à l'inscription** pour la pratique de toutes activités proposées dans l'association. Nous accepterons uniquement les dossiers complets.

En complément du certificat médical, nous demandons à l'adhérent de signaler à l'animateur tout éventuel souci de santé (allergie, asthme, ...).

En cas d'urgence médicale au sein des cours, l'animateur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 10 - Accompagnement

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de les laisser. Les animateurs et l'association ne peuvent pas être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.

Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes autres personnes ne pourront assister aux cours.

Article 11 - Discipline

L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline ou de non-respect envers son animateur ou des autres adhérents.

Aucun portable ne sera accepté pendant les cours.

Article 12 - Hygiène

Par souci d'hygiène, nous vous demandons d'apporter un tapis de sol pour les cours de Gym et Fitness.

Assurances

Article 13

L'Association « GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE » a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative (ASSOCIA 3) auprès de ACM NORD IARD, qui couvre uniquement les dommages que l'assuré pourrait occasionner à autrui.

Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance Responsabilité civile « individuelle Accidents ». Vérifiez vos contrats d'assurance.

Pour que l'adhésion soit effective, l'adhérent doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile au moment de l'inscription.

Non pratiquant : l'association souscrit une assurance pour la responsabilité civile et lors de manifestation exceptionnelle.

Information association

Article 14

Vous devez vous montrer très attentifs aux différents courriers, SMS ou courriels qui vous seront envoyés ou distribués pendant les cours.

Manifestations

Article 15

En qualité d'adhérent, votre présence est souhaitée aux manifestations organisées par l'association ou en représentation de notre association aux autres manifestations associatives de la commune.

Fait à SEPMERIES, le 22 août 2020

Le Président,

Association
« GYM - DANSE & FITNESS à SEPMERIES TOUS ENSEMBLE »

ANNEXE 1 – REGLEMENT INTERIEUR (CRISE SANITAIRE)

- 1- La salle devra être aérée pendant les cours,
- 2- Accès à la salle uniquement pour les membres adhérents à l'association et à l'heure des cours,
- 3- Les portes d'entrée et de sortie resteront ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leurs surfaces,
- 4- **Masque obligatoire** à tout membre entrant, sortant et se déplaçant dans la salle, hors entraînement,
- 5- Afin de limiter les risques de contamination (poignées de porte, parois, matériels sportifs), **la désinfection des mains au gel hydroalcoolique** à l'entrée et à la sortie de l'établissement **est imposée** à tout public.
- 6- Respecter le sens de circulation entre les cours : entrée par la cour de la Mairie et sortie par la Grand Rue,
- 7- Respecter la distanciation sociale, saluer sans vous serrer la main et éviter les embrassades,
- 8- Les adhérents devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance,
- 9- Pendant le cours les masques seront mis dans un sachet individuel marqué par son utilisateur,
- 10- Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur,
- 11- Prévoir d'apporter votre tapis de sol pour les cours (Rappel : Art.11 du règlement intérieur),
- 12- Tout le matériel utilisé en cours sera nettoyé par son utilisateur et rangé par le professeur, **MASQUE OBLIGATOIRE pour le nettoyage.**
- 13- Respect strict des horaires de cours, impossible d'anticiper le début de la séance ou de la prolonger,
- 14- L'accès aux toilettes de la salle est autorisé à 1 adhérent à la fois,
- 15- Nous vous demandons de ne pas stationner dans la salle avant ou après l'entraînement.
- 16- Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée à toute personne ne respectant pas les mesures indiquées dans la présente annexe.

Fait à Sepmeries, le 19 juillet 2021

La Présidente,